



Syndic de résidences de services
La proximité d'une agence,
la force d'un groupe

www.sygestim-agda.fr
contact@sygestim-agda.fr

04 76 05 26 65

7, rue du Mall
38500 VOIRON



SARL au capital de 23 000 €
SIRET 422 664 970 0000
N° TVA intracommunautaire
FR4422664970
Code APE 6832A
Membre de la Chambre syndicale FNAIM
Adhérent de la caisse de garantie CFC
64, rue Général Fomb
31000 Grenobles
N° carte professionnelle CFI
3191 2319 003 017 308
Démembre par la CCI de Grenoble



Voiron, le 01/03/21

Copropriété : 2370
LES CESARINES
49-51 Avenue de Bordeaux
à JOUE LES TOURS

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE PAR CORRESPONDANCE DU LUNDI 1^{ER} MARS 2021

Cette année étant une année particulière en cette période de crise sanitaire, l'Assemblée Générale a eu lieu en non présenteielle du Lundi 1^{er} mars 2021 par conséquent toutes les personnes mentionnées présentes sur ce Procès-Verbal l'ont été par l'envoi de leurs bulletins de vote.

Les copropriétaires présents et représentés totalisaient 4 847 /10 000 tantièmes.
(cf. Liste des copropriétaires présents, représentés et absents en ANNEXE 1)

Etaient Présents :
60 copropriétaire(s) soit 4 847 /10 000 tantièmes

Etaient Représentés :
0 copropriétaire(s) soit /10 000 tantièmes

Etaient Absents :
64 copropriétaire(s) soit 5 153 /10 000 tantièmes

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.
(liste d'emargement annexée à l'original du présent procès verbal)

POINT N° 1.

Election du Président de Séance.

Majorité simple (Art. 24) de la loi du 10 juillet 1965

Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des candidatures des copropriétaires aux fonctions de **Président de Séance** et avoir préalablement été informée des charges et responsabilités du Président de Séance, nomme : **Mr Bruno DESHAYES.**

Il est procédé à un vote :

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

Vote Pour : 60 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 4847/4847 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est ADOPTÉE dans les conditions de majorité de l'article 24.

POINT N° 2.

Election du/des Scrutateur(s).

Majorité simple (Art. 24) de la loi du 10 juillet 1965

Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des candidatures des copropriétaires aux fonctions de scrutateur et avoir préalablement été informée des charges et responsabilités du scrutateur de séance, nomme :

Aucun scrutateur élu avec l'Assemblée Générale en non présentielle.

Il est procédé à un vote :

Vote Contre : Néant

Abstention : 2 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 148 tantièmes

CHAPRENET Amanda (69) (C) - FARGEIX Pascal (79) (C)

Vote Pour : 58 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 4699/4699 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est ADOPTÉE dans les conditions de majorité de l'article 24.

POINT N° 3.

Election du Secrétaire.

Majorité simple (Art. 24) de la loi du 10 juillet 1965

Résolution :

L'Assemblée Générale mandate le Syndic pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Il est procédé à un vote :

Vote Contre : Néant

Abstention : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 79 tantièmes

FARGEIX Pascal (79) (C)

Vote Pour : 59 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 4768/4768 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est ADOPTÉE dans les conditions de majorité de l'article 24.

POINT N° 4.

Décision à prendre quant au réajustement du budget prévisionnel initialement fixé à la somme de 106 209.00 € à la somme de 30 466.00 € pour l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Majorité simple (Art. 24) de la loi du 10 juillet 1965

Résolution :

PREAMBULE :

Ce budget a été revu à la baisse en accord avec le Conseil Syndical du fait que nous refacturons la totalité des frais auprès de votre gestionnaire (à l'exception des propriétaires Hors Bail).

Ainsi ce nouveau budget prend en compte uniquement les charges nonrécupérables ainsi que la quote part des charges récupérables uniquement pour les Hors Bail.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, approuve le réajustement du budget prévisionnel initialement fixé à la somme de 106 209.00 € pour l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021 à la somme de 30 466.00 €.

La provision du 01/04/2021 tiendra compte de ce réajustement.

Il est procédé à un vote :

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

Vote Pour : 60 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 4847/4847 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est ADOPTÉE dans les conditions de majorité de l'article 24.

POINT N° 5.

Décision à prendre quant au réajustement du budget prévisionnel initialement fixé à la somme de 106 209.00 € à la somme de 30 466.00 € pour l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Majorité simple (Art. 24) de la loi du 10 juillet 1965

Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, approuve le réajustement du budget prévisionnel initialement fixé à la somme de 106 209.00 € pour l'exercice 01/07/2021 au 30/06/2022 à la somme de 30 466.00 €.

Des provisions trimestrielles seront destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement tel qu'institué par l'article 14.1 de la loi du 10 juillet 1965.

Elles seront exigibles au 01/07/2021- 01/10/2021 - 01/01/2022 - 01/04/2022

Il est procédé à un vote :

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

Vote Pour : 60 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) sur 124 totalisant 4847/4847 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est ADOPTÉE dans les conditions de majorité de l'article 24.

POINT N° 6:

Informations Générales

Informations (sans vote)

Résolution :

En notre qualité de syndic nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements sur rendez-vous et/ou par téléphone (04.76.07.65.14) du Lundi au Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H.

Syndic : Sébastien VIRIOT : s.viriot@sygestim-agda.fr

Comptable: Emilie BEAUDOIN : e.beaudoin@sygestim-agda.fr

Assistante Syndic : Elodie DURON : e.duron@sygestim-agda.fr

D'autres part nous vous demandons de nous écrire lisiblement vos coordonnées téléphoniques (mail et/ou mobile) sur le bulletin de vote afin que nous puissions mettre à jour notre base de données informatiques.

Il est procédé à un vote :

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

Vote Pour : Néant



Paraphe



FORUM DE DISCUSSION

(Suivant les dispositions de l'article 8 du Décret du 27 Mars 2004, l'Assemblée Générale peut examiner sans effet décisoire toute question inscrite à l'ordre du jour de ce point).

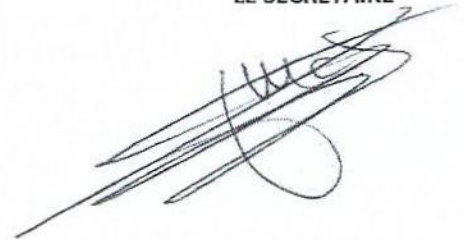
Ceci étant précisé, la Séance est levée.

LE PRESIDENT DE SEANCE



LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE



L'original du Procès Verbal, ratifié par les Président de Séance, Scrutateur et Secrétaire demeurera conservé au registre des délibérations.

Extrait de l'article 42 de la Loi du 10 Juillet 1965 modifié par la loi Elan du 23 novembre 2018

Alinéa 2, « Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai D'UN MOIS à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article. »

Extrait de l'article 32-1 du code de procédure civile :

« Celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive peut être condamné à une amende civile d'un maximum de 10.000 €, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés »

ANNEXE 1

LES CESARINES à JOUE LES TOURS

Liste de présence – Assemblée Générale du lundi 1 mars 2021

Attention : les personnes arrivées en cours d'assemblée générale et n'ayant donc pas pris part aux premiers votes, sont considérées comme absentes dans cette liste afin de garantir les voies de recours.

Présents :

Mesdames Messieurs AHANO Muriel (153) (C) - ARMSPACH (76) (C) - ASAD Aline (78) (C) - BADER Francis (66) (C) - BARNIER-DUTUIT Jean Noel Christhel (74) (C) - BASTARD DE CRISNAY Olivier Hélène (77) (C) - BENICHOU David (104) (C) - BERGER David (71) (C) - BESSIERE Jean-Paul (77) (C) - BOURDEAU Jean-Philippe Isabelle (73) (C) - BRUNET Jean Bernard (73) (C) - CARTIER Laurent (73) (C) - CHAPRENET Amanda (69) (C) - COLLON Vanessa (77) (C) - DAUDE Christophe (73) (C) - DESHAYES (79) (C) - DIMECH-SARNIN (71) (C) - DUBAQUIER Veronique et Benoît (66) (C) - FARGEIX Pascal (79) (C) - FOUQUET Sylvie (77) (C) - FRANCO Tristan (79) (C) - GARDINI Rina (76) (C) - GERMAIN Nathalie (78) (C) - GOURDON Dominique Sylvie (66) (C) - GROSSO Claude Suzanne (69) (C) - GRUAIST Fabienne (99) (C) - GUENE Pascale (66) (C) - HUET Jean-René (79) (C) - JOURDAIN Jean-Jacques (66) (C) - LARRIERE Gilles (77) (C) - LAUNE (79) (C) - LAURENT Morgane (77) (C) - LEFEBVRE (151) (C) - LOURADOUD Claude (74) (C) - MALSERT Roland (69) (C) - MARULIER (71) (C) - MATTIA Franck (117) (C) - MAZET Jean pierre (66) (C) - MERIGEAUX Bernard Fabienne (76) (C) - MILLION Pascal (106) (C) - NESPOULOUS Alain Sylvie (78) (C) - NORTIER (78) (C) - OTRILLA Thierry (73) (C) - PELLETIER Thierry (79) (C) - PEYRAC Pierre Alain (73) (C) - POTTIER Nicolas (74) (C) - QUENET Sandra (73) (C) - RELLAND Carole (148) (C) - RIVET Mathieu (65) (C) - RIVETTI Denis (75) (C) - ROUILLET David (69) (C) - ROZENBLAT Marc (76) (C) - RUIZ (79) (C) - RUIZ Stephane (73) (C) - SCHATT Severine (76) (C) - SOUCHOIS - GUYOT Yann Angélique (74) (C) - SOUSA MOREIRA Sabrina (146) (C) - TERRACE Laurence et Franck (69) (C) - UNG Sylvie (69) (C) - VAILLY Anne Laure (73) (C)

Représentés :

Mesdames Messieurs

Absents :

Mesdames Messieurs ANTOINE (144) - ARAZOLA Olivier (73) - ARNOUX (78) - AUDINOT- LHAUTE PIERROT (99) - AUGIER-SCHNEPF (76) - BARRIERE- REVEILLEZ (78) - BERNASQUE-LAHER (73) - BONNET Fabrice (73) - BOUCHET Kristell (77) - BRAS (76) - CARCONE Kevin (76) - CATHERINE Edouard (75) - CHATELAIN (66) - CHEVARIN (75) - CHEVIET Benedicte (78) - COUSIN (144) - DARRIBERE Patrick (69) - DE LA FUENTE - SERVANT (79) - DUCROS (77) - DUMONT Emmanuelle (69) - FAVRE (69) - FERRAOUN (104) - FOUICHE Marie-Cécile (112) - FUINEL - FOUCAULT (77) - GARCIA Cédric (75) - GAY-ARNAUD David (66) - GERARD Cédric (71) - GERMAIN Jean-Louis (73) - GUARC (136) - HIRTZ (77) - JEAN Etienne Annette (69) - KRAUS GABIN-TRAUTMAN (106) - LARRIERE Emmanuel (77) - LE CONTE Anne-Lorraine (79) - LE CORRE (77) - LECORNU Benoit (76) - LEDOUX - SIDNEY (77) - LEPELTIER (73) - LUAP Raymonde (73) - MANDIER Véronique (69) - MAURIAC Bernadette (78) - MONGES Sylvain (112) - MONTILLET (73) - OLIVO- GRIMAND (79) - ONFROY (69) - OYIE TSOGO Bertrand (75) - PAVARD (76) - PESCE Raphael (69) - POCHAT (117) - RAMIER Agnès Danielle (75) - RAVOT (75) - REVEAU (94) - RIDARD- CAUWET (70) - RIVET Daniel Aline (65) - RODRIGUEZ (71) - ROQUES Françoise (71) - SCHILT Hélène (66) - SMITH- DEGOUY (79) - STEINMETZ Audrey (73) - STEMART Maryline (76) - TERRYIN Jérémie (77) - TOSTIVINT Ronan (79) - TROUCHET Myriam (77) - VILLEMONT DE LA CLEGERIE (66)

TOTAL	NOMBRE	TANTIEMES
Présents	60	4847
Représentés	0	0
Présents + Représentés	60	4847
Absents	64	5153
Total	124	10000